

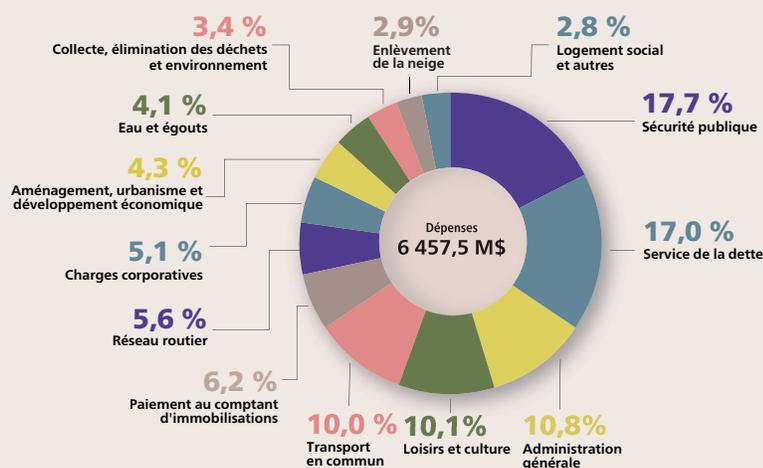
Un budget responsable pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G\$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G\$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales.

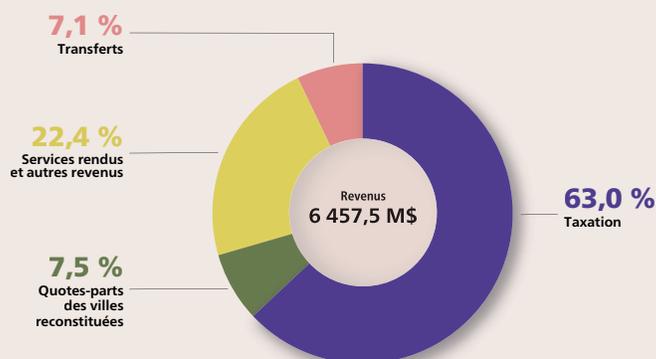
Un budget équilibré de 6,46 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2022 permettra à l'administration municipale de renforcer la sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

La Ville limite l'augmentation des charges fiscales à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 1,5 % Taxe foncière générale	↑ 1,7 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,3 % Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↓ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	↑ 2,0 %

Immeubles non résidentiels

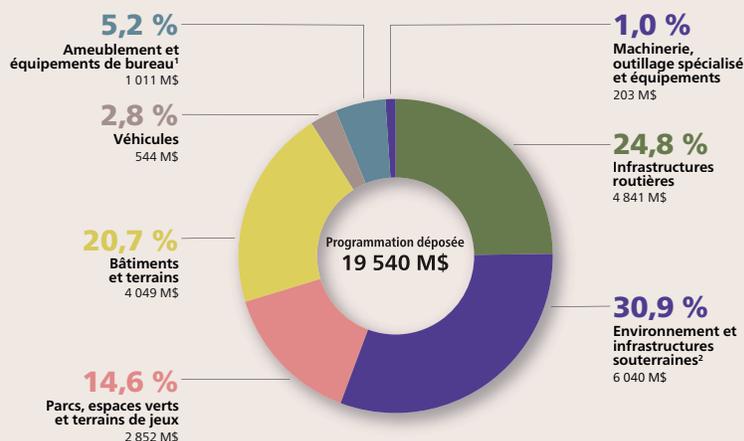
↑ 1,2 % Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
0 % Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 % Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels	↑ 1,5 %



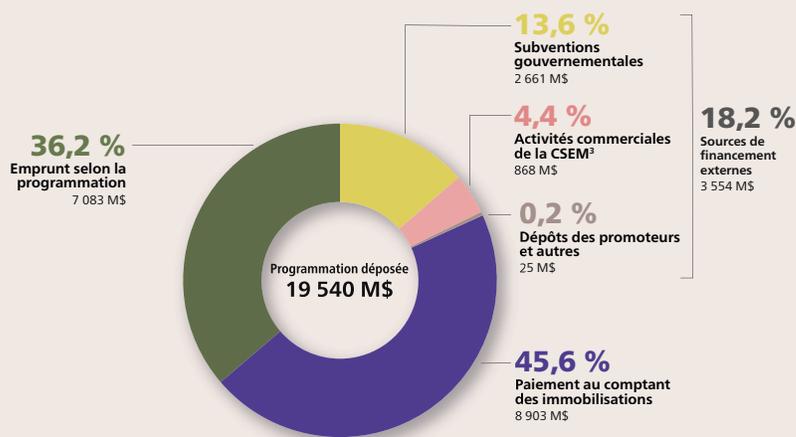
Un PDI de 19,54 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures compte pour 29,7 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal